



# FRANCE TRAVAIL

## DÉCLARATION AU CSEC DU 12 JANVIER 2024

Monsieur le Directeur Général,

En guise de vœux et de bienvenue dans notre établissement, nous souhaitons aborder un certain nombre de thématiques qui vous concernent pleinement en tant que nouveau Directeur Général de France Travail :

- **En premier lieu, l'obligation d'inscription généralisée** non seulement des privé-es d'emploi, mais aussi des bénéficiaires de tous minima sociaux et de leur conjoint ainsi que de tous les bénéficiaires, personnes porteuses de handicap et jeunes, d'accompagnement qui sera effective à partir du 1er janvier 2025 comme vous l'avez précisé. Nous saluons votre annonce faite en novembre affirmant que « grâce à des moyens renforcés, les portefeuilles des conseillers sont limités à 50 à 70 allocataires, ce qui leur permet des contacts une fois par semaine ou par quinzaine ». Nous partageons depuis longtemps cette volonté d'offrir un accompagnement de qualité à nos publics. **Selon vos constats, c'est donc plus de 20 000 agent-es qui doivent être recrutés pour atteindre cet objectif de taille maximale de demandeurs d'emploi en portefeuille. Ce ne sont pas les 300 postes annoncés qui permettront d'absorber cette nouvelle charge.** D'ailleurs quelles informations concrètes avez-vous à nous donner sur ces 300 postes supplémentaires ? A quoi devons-nous renoncer pour absorber la charge supplémentaire ? A un accompagnement de qualité pourtant promis par, nous vous citons « la « méthode France Travail qui n'est surtout pas un mécano institutionnel » ? Ou aux moyens pour y parvenir ?
- **Deuxièmement, les 15h d'activité hebdomadaire obligatoires**, pour « ceux qui en ont le plus besoin » en lien avec la réactivation de l'offre raisonnable d'emploi. Ces nouvelles obligations auxquelles nous nous opposons pour leur caractère stigmatisant laissant croire au mythe du « pauvre fainéant », nous inquiètent à la fois pour les personnes qui seront inscrites à France Travail, mais aussi pour les modalités concrètes que les agent-es de l'établissement devront mettre en œuvre.
- **Ensuite, le renforcement du contrôle de la recherche d'emploi** et la mise en place de la sanction spécifique de « suspension remobilisation » du RSA vont installer une pression supplémentaire sur les agent-es mais surtout sur nos usagères et usagers, notamment sur la prise de poste des métiers dits « en tension », sans que les employeurs concernés ne soient contraints de revoir leurs conditions d'emploi, de travail et de rémunération, premières causes des problématiques de recrutement.

Cette liste n'est bien sûr pas exhaustive, nous aurons l'occasion de revenir sur l'ensemble des éléments tout au long des instances, nationales et régionales. **Dans la continuité de nos combats, et particulièrement celui contre la loi dite « Plein emploi » et la création de France Travail, le SNU TEFI Pôle emploi FSU restera fortement mobilisé sur :**

- Le **maintien du cadre national de notre Etablissement Public**, qui doit permettre l'accès aux droits de nos publics de la même façon partout sur l'ensemble du territoire. Nous sommes ainsi opposés à toute régionalisation de nos missions et de notre offre de services.
- Le **maintien et le renforcement de l'ensemble de nos missions.**
- Le **renforcement des équipes par le recrutement massif en CDI** (en commençant par la CDIisation de tou.tes les collègues en CDD qui le souhaitent), afin de réaliser nos missions et la charge supplémentaire à venir.
- Le **maintien des implantations actuelles et l'arrêt des regroupements de sites.** Nos usagers doivent pouvoir avoir accès à nos services dans la proximité. Nos collègues doivent pouvoir travailler également dans la proximité. Cela passe même par une relocalisation de proximité en scindant les « sites-usines » qui n'ont de raison que les économies budgétaires.
- **L'arrêt de la coercition à l'œuvre contre les privé-es d'emploi**, qui passe par la restriction des droits à l'assurance chômage, le renforcement du contrôle sanction au détriment d'une approche d'accompagnement et de remobilisation essentielle au maintien de la confiance que portent les usagers au Service Public de l'Emploi.
- **L'amélioration des conditions de travail** de l'ensemble du personnel.
- La **reconnaissance des efforts fournis par toutes et tous.** Il est bien beau de saluer le travail fourni, encore faut-il le reconnaître par le déblocage des déroulements de carrière.
- Le **maintien des droits de tous les agent-es, de droit privé** dans le cadre de la CCN, **de droit public** dans le cadre du statut de 2003.

Les représentant-es du personnel, dont celles et ceux du SNU TEFI Pôle emploi FSU ne manqueront pas de vous faire des propositions : nous serons attentifs au respect des prérogatives des représentant-es du personnel et de la façon dont vous organiserez le dialogue social. **Le SNU TEFI Pôle emploi FSU, en ce début d'année 2024, fait le vœu que toutes ces alertes soient entendues pour que France Travail reste un établissement au service de toutes nos usagères et usagers, privé-es d'emploi et entreprises garantissant l'égalité et l'équité.**